



DÉLIBÉRATION

du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, , Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV. 2024</u> Publiée, le <u>20 FEV. 2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.1.28	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> <i>Marché de conception – réalisation d'un pumtrack au plan d'eau - attribution</i>

Madame le Maire rappelle aux élus le projet d'installation d'un pumtrack au plan d'eau initié par le Conseil Municipal des Jeunes.

Après une 1^{ère} consultation infructueuse, une 2nd consultation a été lancée le 7 novembre 2023 pour une remise des offres le 19 janvier 2024.

Quatre offres ont été reçues. Le cabinet PRISME, maître d'œuvre sur ce dossier, a réalisé le rapport d'analyse des offres.

Après analyse, et conformément au règlement de consultation qui prévoit 50 points pour le prix, 30 points pour le critère technique et 20 points pour le planning, l'offre de l'entreprise HERVE SES ayant obtenu la note de 85.50 est la mieux disante pour un coût de 82 632.00€ HT.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation en CAO le 13 février 2024 ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
est appelé à :*

- **ATTRIBUER** le marché de conception réalisation d'un pumtrack au plan d'eau à l'entreprise HERVE SAS Pour un montant de 82 632€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Sandrine MARTINY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20240213-24128-DE Reçu le 14/02/2024